

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE



VILLE DE  
**LA TRINITÉ**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# Rapport d'orientations budgétaires 2023

Budget principal et budgets annexes de la commune

## Consolider l'avenir de La Trinité

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE

# TABLE DES MATIERES

Rapport d'orientations budgétaires et débat d'orientations budgétaires : quelles sont les règles ?.....	4
Première partie : le redressement financier de la commune de La Trinité dans un contexte marqué par des incertitudes.....	6
1. Contexte, analyse synthétique de la situation et impacts pour la commune de La Trinité.....	8
1. Un contexte international facteur de tensions.....	8
2. Un contexte macroéconomique incertain, marqué par l'inflation et une faible croissance .....	8
3. Les mesures de soutien de l'Etat aux collectivités locales pour faire face à l'inflation .....	9
2. Portrait synthétique de la commune .....	12
1. La population .....	12
2. Le logement .....	12
3. Les actions du redressement financier depuis 2020 qui explique la sortie du réseau d'alerte : la trésorerie et les efforts de gestion .....	14
1. La reconstitution sur 3 ans (2020-2022) de la trésorerie communale.....	14
2. Des efforts de gestion pour maîtriser les dépenses et diversifier les ressources.....	15
Deuxième partie : la maîtrise du budget de fonctionnement communal comme facteur essentiel de la sortie du réseau d'alerte des finances publiques .....	16
1. Evolution des dépenses de fonctionnement.....	18
1. Un pacte de confiance est engagé après l'engagement partenarial signé avec l'Etat et la direction départementale des finances publiques .....	18
2. Les charges à caractère général (compte 011) .....	18
3. Les charges de personnel et frais assimilés (compte 012).....	19
4. Les charges d'intérêts de la dette (compte 66) .....	22
5. Synthèse financière des dépenses de fonctionnement .....	22
2. Evolution des recettes de fonctionnement.....	23
1. Le gel des tarifications de services publics.....	23
2. Une baisse de 10% des impôts FONCIERS.....	23
3. Synthèse financière des recettes de fonctionnement .....	23
3. Le budget annexe cimetière gestion des caveaux .....	24
4. Les reprises de compétence éducatives par la commune au 1 <sup>er</sup> septembre 2023.....	25
1. Consolider la politique éducative communale .....	25
2. Portrait synthétique de la compétence petite enfance sur La Trinité .....	25
3. Portrait synthétique de la compétence Jeunesse à La Trinité .....	26
4. Portrait de la compétence Sports .....	26



5. Portrait synthétique de la compétence Social .....	27
6. Eléments patrimoniaux .....	27
7. Calendrier de mise en oeuvre .....	27

Troisième partie : un désendettement massif conjugué au rétablissement d'une épargne nette positive pour envisager l'avenir..... 29

1. Structure de la dette et désendettement .....	31
1. Un désendettement historique qui explique la santé financière de La Trinité .....	31
2. Une approche pluriannuelle et planifiée du désendettement qui explique la sortie du réseau d'alerte .....	32
2. Evolution de l'épargne – Financement des investissements .....	35
1. Epargne de gestion et épargne brute .....	35
2. Epargne nette et autofinancement.....	36
3. Fonds de roulement en valeur et en jours de dépenses.....	37

Quatrième partie : bâtir La Trinité de demain avec sérénité et planification ..... 38

1. Une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse et bien préparée .....	39
1. Un désendettement massif pour assainir la situation .....	39
2. Investir 31 millions d'euros afin de moderniser et améliorer les services publics .....	39
3. Instaurer un cycle d'investissement vertueux et soutenable pour la commune.....	40
2. Le financement des investissements et la seconde phase PPI.....	41
1. Un financement solide et diversifié .....	41
2. Une seconde phase PPI 2024/2028 a venir .....	42



# Rapport d'orientations budgétaires et débat d'orientations budgétaires : quelles sont les règles ?

Sont rappelées ci-dessous les règles en matière de rapport et de débat d'orientations budgétaires.

## **Article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales**

*« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »*

4

## **Principaux arrêts de jurisprudence**

- Le budget primitif d'une commune ne peut être adopté sans qu'un débat d'orientations budgétaires n'ait été organisé (TA Versailles, 28 décembre 1993, commune de Fontenay-le-Fleury).
- Le débat d'orientations budgétaires ne peut intervenir le soir-même dans une séance précédant l'adoption du budget communal (TA Montpellier, 5 novembre 1997, syndicat de gestion du collège de Florensac).
- Le débat d'orientations budgétaires ne constitue qu'une mesure préparatoire au vote du budget de la commune et ne donne pas lieu à un vote. Il ne peut être qualifié d'affaire soumise à délibération au sens de l'article L.2121-12 du CGCT (CAA Marseille, 22 mars 2012, commune de Roquefort-les-Pins).
- Le rapport d'orientations budgétaires doit être suffisamment précis et détaillé. Ainsi, un document intitulé « rapport » ne comportant que quelques considérations générales sur les nouvelles charges imposées aux communes par des mesures gouvernementales et sur la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale ne peut être assimilé à une note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du CGCT (TA Nice, 10 novembre 2006, M. Antoine Di Lorio c/ commune de la Valette du Var).

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE



# PREMIERE PARTIE : LE REDRESSEMENT FINANCIER DE LA COMMUNE DE LA TRINITE DANS UN CONTEXTE MARQUE PAR DES INCERTITUDES

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE



# 1. Contexte, analyse synthétique de la situation et impacts pour la commune de La Trinité

## 1. UN CONTEXTE INTERNATIONAL FACTEUR DE TENSIONS

Le ralentissement économique mondial, le renchérissement brutal des coûts énergétiques, le retour à une forte inflation généralisée dans la plupart des pays du monde et plus particulièrement en zone euro, et la guerre en Ukraine ont marqué l'année 2022. Ces événements s'inscrivent après une très forte période de troubles liés à la longue pandémie de COVID 19.

Ce sont autant de facteurs qui ont incité les banques centrales à réduire l'offre monétaire.

L'impact de ces éléments essentiels, entre autres, génère un contexte de fortes tensions dans les collectivités qu'il convient de juguler autant que possible afin de préserver l'intérêt général, les services publics aux usagers et la pérennité des projets renforçant la puissance publique.

## 2. UN CONTEXTE MACROECONOMIQUE INCERTAIN, MARQUE PAR L'INFLATION ET UNE FAIBLE CROISSANCE

Le Gouvernement a présenté le 26 septembre dernier son projet de loi de finances pour 2023. Compte-tenu du rapport de forces défavorable à l'Assemblée nationale et du risque de blocage, le Gouvernement a fait usage à plusieurs reprises de l'article 49-3 de la Constitution, et a adopté un projet de budget remanié, intégrant un certain nombre d'amendements, y compris de l'opposition parlementaire.

Ce rapport d'orientations budgétaires se fonde sur le projet de budget sur lequel le Gouvernement a engagé sa responsabilité via l'article 49-3, actualisé au 8 décembre 2022.

Le projet de loi de finances pour 2023, selon le gouvernement, poursuit quatre objectifs :

- protéger les ménages face à la crise énergétique ;
- financer les missions régaliennes de l'Etat ;
- préparer l'avenir à travers un investissement sur l'éducation ;
- maîtriser la dépense publique.

L'évolution des principaux indicateurs de l'économie française dépendra en grande partie de la situation sur le marché de l'énergie. La Banque de France évoque par ailleurs la possibilité d'une récession sur l'année 2023. Voici quelques grandes tendances :

	2022	2023
Croissance	+2,5 %	0%
Déficit public	-5,0%	-5,0%
Endettement (en % du PIB)	111 %	111 %
Inflation	6,8%	Entre 5 % et 7 %

### 3. LES MESURES DE SOUTIEN DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES LOCALES POUR FAIRE FACE A L'INFLATION

La collectivité évalue pour 2023 l'augmentation de sa facture d'énergie à environ 10%. Les investissements de rénovation et de régulation thermique réalisés dans les écoles et bâtiments communaux permettent de contenir la hausse de même que le marché pluriannuel en approvisionnement gaz qui entre dans sa deuxième année (sur trois).

En Loi de finances rectificative pour 2022, puis dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, le Gouvernement a mis en place deux types de mesures :

- 1) Des réductions « automatiques » de la facture d'électricité, à travers des dispositifs spécifiques (bouclier tarifaire, « amortisseur » électricité) ;
- 2) Un « filet de sécurité » pour les collectivités qui subissent à la fois une forte hausse de leurs dépenses et une dégradation de leur épargne



BOUCLIER TARIFAIRE POUR LES « PETITES COLLECTIVITES »	« AMORTISSEUR » ELECTRICITE
Le Gouvernement reconduit le bouclier tarifaire pour les petites collectivités bénéficiant de tarifs réglementés de vente de l'électricité.	Le Gouvernement met en place un dispositif universel permettant aux collectivités d'amortir leur facture d'électricité en 2023, même pour les contrats de fourniture signés avant 2023.
La collectivité doit avoir : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Moins de 10 agents ;</li> <li>2) Moins de 2 millions d'euros de recettes de fonctionnement ;</li> <li>3) Avoir un compteur électrique d'une puissance inférieure à 46 kVa.</li> </ol>	Pour ces collectivités, l'Etat prendrait en charge 50 % du surcoût de l'électricité au-delà d'un tarif de référence fixé à 180 € / MWh jusqu'à un prix plafond fixé à 500 €/MWh.
Pour 2023, la hausse des tarifs de l'électricité sera limitée à 15 % (contre 4 % en 2022).	Ce mécanisme devrait être automatique, sans instruction ni dossier préalable. Un simulateur devrait être prochainement disponible. En moyenne, l'aide pourrait atteindre de 20 % à 25 % de la facture.

En outre, le Gouvernement a institué un filet de sécurité destiné notamment aux collectivités subissant une forte dégradation de leur épargne brute. Les conditions cumulatives diffèrent en 2022 et 2023 mais les résultats financiers de la commune sont trop bons pour la rendre éligible aux dispositifs votés.

FILET DE SECURITE <u>2022</u>  (article 14 LFR du 16 août 2022)	FILET DE SECURITE <u>2023</u>
La dotation ne bénéficie qu'aux communes et à leurs groupements.	La dotation bénéficierait également aux départements et aux régions
Trois conditions cumulatives doivent être satisfaites : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Taux d'épargne brute inférieure à 22 % au 31 décembre 2021 ;</li> <li>2) Baisse de l'épargne brute de plus de 25 % en 2022 ;</li> <li>3) Potentiel par habitant inférieur au double de la catégorie / strate</li> </ol>	<u>Deux</u> conditions cumulatives doivent être satisfaites : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Baisse de l'épargne brute de plus de 15 % en 2023 ;</li> <li>2) Potentiel par habitant inférieur au double de la catégorie / strate</li> </ol>

FILET DE SECURITE <b>2022</b> (article 14 LFR du 16 août 2022)	FILET DE SECURITE <b>2023</b>
La dégradation de l'épargne de la collectivité doit résulter principalement de la hausse des dépenses d'énergie et des conséquences de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.	La dotation dans sa version 2023 ne compense pas l'accroissement du coût des dépenses de personnel.
La dotation prend en charge : <ol style="list-style-type: none"> <li>1) 50 % de la hausse liée à l'augmentation du point d'indice de la fonction publique ;</li> <li>2) 70 % de la hausse liée au renchérissement du coût de l'énergie et des produits alimentaires.</li> </ol>	La dotation sera égale à 50 % de la différence entre l'augmentation des dépenses d'approvisionnement en énergie, électricité et chauffage urbain entre 2023 et 2022 et 50 % de celle des recettes réelles de fonctionnement entre 2023 et 2022

La collectivité au titre de 2022, n'a pas sollicité le versement d'un acompte à la dotation de compensation prévue par l'Etat en matière d'aide énergétique.

En effet, le « redressement spectaculaire » financier de la commune et l'ensemble des mesures prises ont pour conséquence que la commune voit son épargne brute augmenter significativement. La commune ne sera donc pas éligible aux mesures de soutien et ne souhaite pas percevoir d'avance qu'elle devra rembourser si elle n'est pas éligible in fine.

Il est regrettable que le législateur ne tienne pas compte des efforts réalisés par les communes qui ont fait preuve de rigueur budgétaire par anticipation du contexte à venir.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE



## 2. Portrait synthétique de la commune

### 1. LA POPULATION

La population trinitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'élevé à 10 155 personnes. Il faut noter que la population reste stable malgré l'augmentation du nombre de logements. Cela traduit la poussée de décohabitations de nombreux ménages qui se retrouvent plus souvent en situation de monoparentalité. Parallèlement à cela, le nombre d'enfants les écoles primaires reste stable à 1022 élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Naissances - Décès		
Indicateurs	La Trinité	France
Naissances domiciliées	86	740 860
Décès domiciliés	95	659 882

Source : Insee, État civil - 2021

Emploi - Chômage		
Indicateurs	La Trinité	France
Emploi total au lieu de travail	2 615	<a href="#">26 715 053</a>
dont part des emplois salariés (%)	86,9	86,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans (%)	76,3	74,1
Taux de chômage des 15 à 64 ans (au sens du recensement) (%)	10,0	13,4

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2019

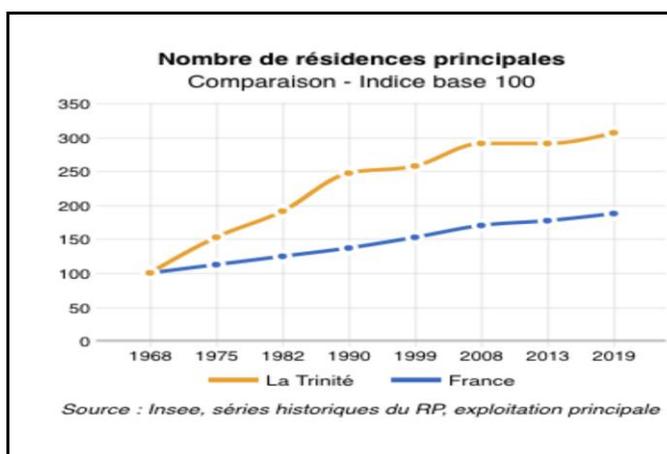
La commune enregistre plus de décès que de naissances domiciliées in situ au dernier recensement, contrairement à la moyenne nationale. L'attractivité de la ville permet toutefois de maintenir le nombre d'habitant et l'équilibre dans les écoles. La commune à un taux d'activité supérieur à la moyenne nationale et un taux de chômage inférieur de 20% à la moyenne du pays.

### 2. LE LOGEMENT

La construction des logements bénéficie essentiellement aux trinitaires en permettant cette décohabitation tout en restant à proximité des repères déjà existants. Cela explique que le nombre d'habitants par logement diminue pour s'établir à 2,095 par logement.

Logement		
Indicateurs	La Trinité	France
Nombre de logements	4 741	<a href="#">36 506 217</a>
Part des résidences principales (%)	91,1	82,1
Part des rés. secondaires (yc log. occasionnels) (%)	2,2	9,7
Part des logements vacants (%)	6,7	8,2

Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2019



Sur les 50 dernières années, le nombre de résidences principales a progressé plus vite à La Trinité que dans le reste de la France, ce qui explique que celui-ci s'établisse désormais à 91,1% des logements, soit 10% au-dessus de la moyenne en France et 20% au-dessus de celui de Nice (72,2% en 2019).

Le nombre de logements vacants à La Trinité est 20% inférieur à la moyenne nationale et représente moins de la moitié du taux niçois (14%).

Ces éléments sont de nature à renforcer les contraintes auxquelles la commune est soumise en matière de services quotidiens à rendre aux usagers et de la rareté des logements sur la commune, logements essentiellement destinés à loger des travailleurs communaux ou de la métropole Nice Côte d'Azur.

Ces critères sont à prendre en considération dans l'appréciation du nombre de logements sociaux et de la capacité pour la commune à atteindre les objectifs fixés par la Loi SRU. La mixité reste la pierre angulaire du développement et de la construction des logements à La Trinité en complément des conventionnements réalisés dans le diffus avec des locataires déjà occupants.

Il faut noter que 2 opérations de type DUP sont en cours à La Trinité et que la commune a noué un partenariat stratégique déterminant avec l'Etablissement public foncier PACA afin de réguler la construction de logements sur le territoire communal.

### 3. Les actions du redressement financier depuis 2020 qui explique la sortie du réseau d’alerte : la trésorerie et les efforts de gestion

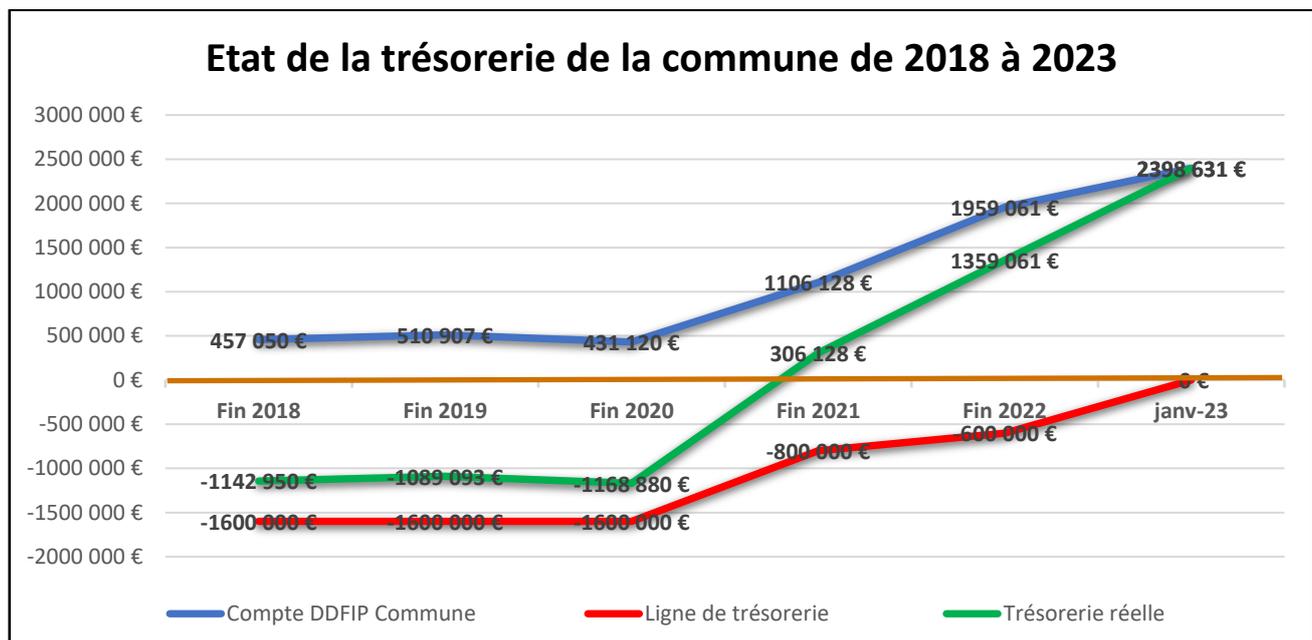
#### 1. LA RECONSTITUTION SUR 3 ANS (2020-2022) DE LA TRESORERIE COMMUNALE

L’évolution de l’état de la trésorerie de la commune éclaire parfaitement la trajectoire de la ville de La Trinité. Les efforts de gestion cumulés des années 2020, 2021 et 2022 ont permis d’une part, de rembourser en intégralité la ligne de trésorerie progressivement et d’autre part de reconstituer une trésorerie positive qui représente 15% du budget de fonctionnement communal début 2023.

14

L’enjeu est de conserver cette trajectoire et maintenir ce niveau de trésorerie satisfaisant.

Le graphique ci-dessous montre parfaitement la situation déclinante de la ville 2018-2020 par rapport à la période 2021-2023. En effet, alors que la commune disposait d’une trésorerie excessivement préoccupante en raison d’une part de liquidités inférieures à 5% de son budget et d’autre part d’une ligne de trésorerie non couverte par des recettes représentant 15% de son budget, la ville avait de facto un déficit structurel de plus de 10% sur cette période.



La trésorerie réelle de la commune (ligne verte) est redevenue positive pour la première fois au second semestre 2021. C’est à ce moment-là que le compte de la commune (ligne bleue) a disposé de davantage de liquidités que l’encours de ligne de trésorerie mobilisé (ligne rouge). Le franchissement de la ligne orange témoigne du fait que la commune est effectivement sortie d’une situation où elle vivait à crédit sans pouvoir rembourser ses dettes.

La trajectoire de cette ligne verte de trésorerie progresse ensuite continuellement pour rejoindre la réalité des liquidités dont dispose effectivement la commune puisque l’entièreté de la ligne de trésorerie est désormais remboursée. C’est ce qui justifie clairement la sortie du réseau d’alerte des finances publiques fin 2022 de la commune de La Trinité.

## 2. DES EFFORTS DE GESTION POUR MAITRISER LES DEPENSES ET DIVERSIFIER LES RESSOURCES

Les efforts de gestion pour supprimer certaines dépenses, réorganiser les services de la ville, contenir les dépenses de ressources humaines malgré la conjoncture, l'obtention de nouvelles recettes de fonctionnement et d'investissement (Cf rapport de bilan remis à la chambre régionale des comptes en juin 2022), la signature d'un contrat d'engagement partenarial avec la direction départementale des finances publiques, ainsi que la victoire au conseil constitutionnel ont contribué à assainir la situation de la ville relativement rapidement.

- **Le directeur départemental des finances publiques a salué le « redressement spectaculaire » des finances la commune lors de l'anniversaire du contrat d'engagement partenarial début décembre 2022.**

15

En milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022 (provisoire)	2023 (estimé)
Charges à caractère général en % des dépenses réelles de fonctionnement	19,0%	20,1%	15,4%	15,7%

Entre 2020 et 2023, le niveau des charges de personnel s'est proportionnellement maintenu par rapport aux charges réelles de fonctionnement à 63%, et ce malgré la reprise de la compétence enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2022, très consommatrice d'effectifs en ressources humaines pour des raisons évidentes et légitimes, qui s'est soldée par l'intégration d'une soixantaine d'agents dans les effectifs communaux.

En milliers d'euros (K€)	2020	2023 (estimé)
Charges de personnel en % des dépenses réelles de fonctionnement	63,4%	63,6%

Par ailleurs, la commune a créé plusieurs nouveaux services publics en faveur des usagers Trinitaires, essentiellement fondés sur des recrutements RH : France Service, Carte d'identité, Guichet Famille, Conseil consultatif, Dispositif CLAS dans les écoles, etc...

La commune a aussi durablement renforcé les effectifs des services financiers (3 recrutements supplémentaires) afin de consolider l'organisation interne en matière de gestion, de contrôle et afin de déployer méthodiquement la compatibilité d'engagement préconisée par la chambre régionale des comptes et permettant d'assurer une rigueur comptable et budgétaire nécessaire de l'argent public. Enfin, d'autres services de proximité ont été considérablement renforcés comme les espaces verts (+ 3 agents) et la police municipale (+4 agents).

Il faut noter ainsi que ce maintien en l'état du poids financier des ressources humaines dans le budget communal relève d'une grande rigueur budgétaire en matière de réorganisation dans un contexte inédit depuis deux décennies de revalorisations importantes du point d'indice des fonctionnaires et de revalorisation massive du salaire minimum.

- **L'impact de ces mesures de revalorisation des salaires est estimé à 300 000 €, soit 4% du budget RH, ce qui renforce d'autant l'exigence de rigueur budgétaire car le budget RH représenterait 61% des dépenses réelles si le contexte avait été similaire à 2020.**

Ces efforts de gestion ont été conjugués à la diminution importante des charges de fonctionnement, de 19% à 15% du budget ainsi qu'à une importante diversification des recettes en subvention.

## DEUXIEME PARTIE : LA MAITRISE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL COMME FACTEUR ESSENTIEL DE LA SORTIE DU RESEAU D'ALERTE DES FINANCES PUBLIQUES

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le



ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE

# 1. Evolution des dépenses de fonctionnement

## 1. UN PACTE DE CONFIANCE EST ENGAGE APRES L'ENGAGEMENT PARTENARIAL SIGNE AVEC L'ETAT ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

La commune a engagé de nombreuses baisses de dépenses de fonctionnement depuis 2020. Ces baisses se sont articulées autour de la réorganisation des services municipaux, d'internalisations de services auparavant confiés à des prestataires, de suppressions de dépenses superfétatoires et de renégociations de contrats et d'emprunts. La commune a par ailleurs repris en compétence directe l'animation au 1<sup>er</sup> janvier 2022, ce qui a permis de mutualiser plus de 100 000 € de charges de gestion auparavant confiées au syndicat Val de Banquière.

Le directeur départemental des finances publiques a souligné le « redressement spectaculaire » de la commune qui est sortie du réseau d'alerte au dernier trimestre 2022.

Plus d'une centaine de mesures ont été prises en 2 ans de mandat et celles-ci ont fait l'objet d'un rapport remis à la chambre régionale des comptes en 2022, conformément à la législation en vigueur.

Afin d'assurer la pérennité du fonctionnement communal sur les années à venir, la ville entend maîtriser ses charges de fonctionnement en 2023 en contenant la hausse de ses charges à caractère général et de personnel à 3%, soit 2% en deçà de l'inflation à ce jour estimée à 5%. Cette mesure de bonne gestion, qui exige une grande rigueur budgétaire permettra d'éviter à la commune toute forme d'effet ciseaux en accroissant son autofinancement et donc ses capacités d'investissement.

Cette mesure est déterminante pour permettre à la ville de poursuivre ses investissements dans la rénovation de son patrimoine : les écoles, la gendarmerie, la crèche et les bâtiments publics. Cette mesure permet aussi sereinement de commencer la construction du centre culturel et de festivités de la commune conformément à l'autorisation de programme votée et inchangée dans son enveloppe globale depuis 2021.

Bien évidemment, cette évolution devra tenir compte de l'évolution du périmètre des compétences de la commune afin de comparer ce qui est comparable. En l'espèce, les nouvelles charges RH seront compensées par de nouvelles recettes (subventions supplémentaires liées à l'exercice des compétences transférées – CAF et Département notamment) et des dépenses réduites (suppression de la contribution budgétaire au syndicat Val de Banquière)

## 2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL (COMPTE 011)

L'évolution des charges à caractère général sera contenue avec une évolution inférieure à 3% par rapport au budget prévisionnel 2022, hors reprise de compétence. La commune doit faire face à des hausses importantes de ses charges sur la restauration scolaire, les produits d'entretien et dans une moindre mesure, sur l'énergie. Ces hausses sont en partie absorbées par des choix de gestion déterminants permettant de faire des économies, notamment sur le matériel roulant et la poursuite d'efforts de rationalisation des dépenses sur les achats.

Ces efforts se poursuivent et les décisions prises fin 2020 et 2021 vont commencer à générer des effets en année pleine, ce qui explique le maintien des charges par rapport aux années précédentes. Les reprises de compétence viendront augmenter ces charges mais ces augmentations seront compensées par des baisses équivalentes en autres de charges de gestion en raison de la suppression de la contribution budgétaire annuelle versée au syndicat Val de Banquière.

### 3. LES CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (COMPTE 012)

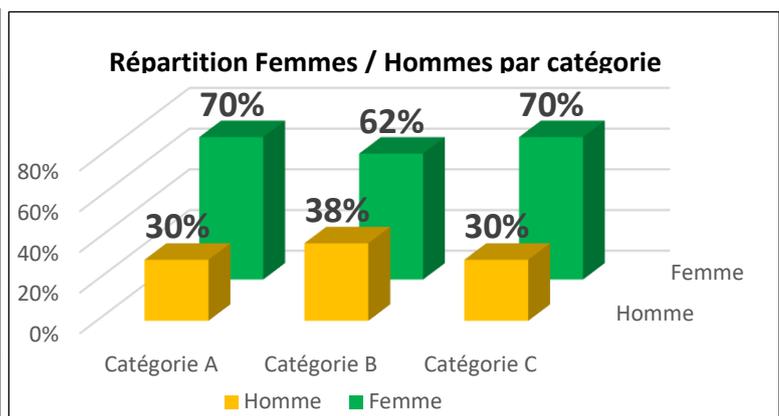
#### *Maintenir un cadre qualitatif et de proximité de services publics aux usagers*

L'évolution des charges à caractère de personnel sera contenue à moins de 3% par rapport à 2022 et seront inférieures à 8 700 000 €, hors reprise de compétence et éventuelle hausse du point d'indice. La commune doit néanmoins faire face à de multiples revalorisations de grilles indiciaires et à la réévaluation du salaire minimum qui implique la réévaluation systématique et obligatoire des salaires les plus bas de la fonction publique pour lesquels près d'un quart des agents de la ville est concerné.

#### *La structure des effectifs*

La commune est constituée de 217 agents au 31 décembre 2022. Les effectifs de catégorie A représentent moins de 5% des effectifs. A titre comparatif en 2020, les effectifs de catégorie A représentaient 10% des effectifs. La stratégie communale consiste à limiter le nombre de catégorie A et redéployer la masse budgétaire rendue disponible sur les services publics de proximité. Cette stratégie a permis de contenir le volume financier des ressources humaines tout en renforçant les services aux usagers : espaces verts, police municipale, carte d'identité, France service, guichet famille.

	Homme	Femme	Total
Catégorie A	3	7	10
Catégorie B	8	13	21
Catégorie C	54	122	176
Autres	3	7	10
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>149</b>	<b>217</b>



Les effectifs communaux sont composés pour un tiers d'hommes et deux tiers de femmes. Les effectifs de catégorie A ont été réduits depuis 2020.

En 2023, cet effectif va légèrement tendanciellement augmenter afin de suivre les reprises de compétences et la diversification des profils (moins d'attaché d'administration et plus de filière sociale, culturel et technique).

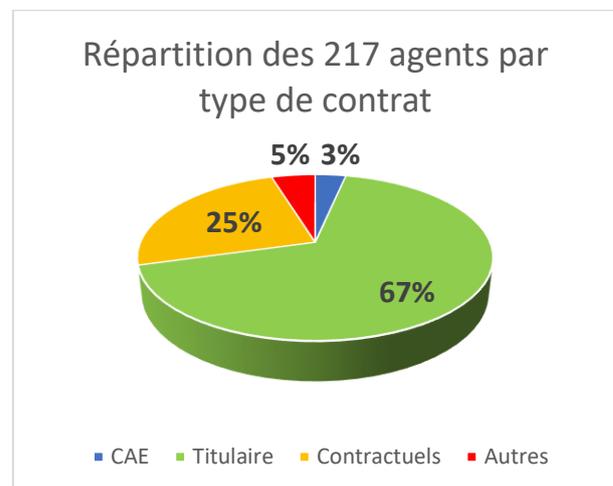
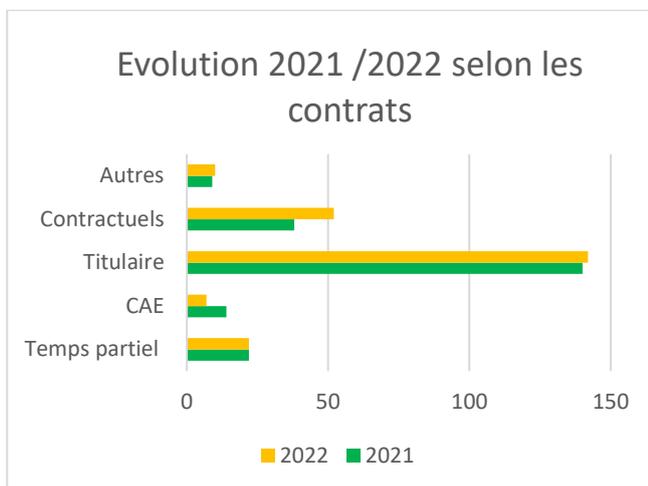
## La démarche de sécurisation des agents et de réduction de la précarité

La commune fonctionne désormais avec 67% de titulaires, 25% de contractuels, 5% de personnels vacataires, recrutés sur des besoins ponctuels et des missions temporaires et 3% de contrats aidés (CAE). Il convient de noter que, conformément à la trajectoire énoncée depuis 2020, des efforts importants ont été réalisés afin de réduire la précarité.

- **Le nombre de contrats aidés a été divisé par 2 entre 2021 et 2022.**
- **Le nombre de titulaires et de contractuels longue durée a augmenté entre 2012 et 2022**
- **La commune entend proposer près de 10 stagiairisations et titularisation en 2023 afin de réduire la précarité des agents autant que possible et petit à petit**

20

Dans le même temps, le nombre de contractuels a augmenté de 14 agents. Il s'agit pour 80% d'entre eux d'anciens vacataires, parfois employés à plein temps, et récupérés dans le cadre de la reprise de compétence du syndicat Val de Banquière, qui ont sécurisés dans leur emploi.

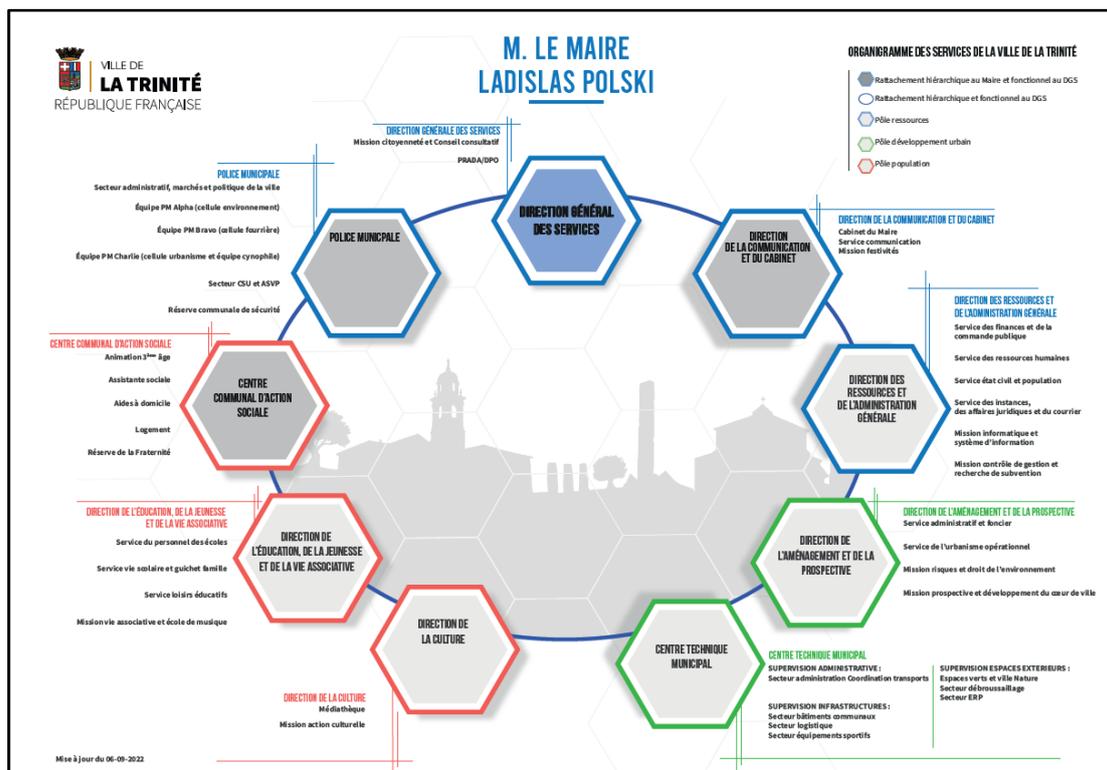


## La durée du temps de travail

La durée effective du travail dans la commune est de 1607 heures. La ville s'est conformée à cette durée légale en 2022 en intégrant le jour du pont de l'ascension et le jour de solidarité dans les récupérations et en proposant un régime à 37 heures par semaine au choix avec 36h ou 35h, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Ce nouveau régime de temps de travail a rencontré un réel succès puisqu'il a été majoritairement adopté par les agents trinitaires dès janvier 2023.

## L'organigramme des services municipaux



## La rémunération des agents en quelques chiffres

- Les dépenses en ressources humaines versées en 2022 représentent une somme de 8 413 448 €.
- La part des régimes indemnitaires (primes) représente 844 534 €.
- La part des tickets restaurants représentent une somme de 129 480 €.
- La part relative aux heures supplémentaires représente 94 233 € pour 4352 heures effectuées

Les effectifs communaux vont continuer de se renforcer pour mieux structurer l'administration dans le cadre des reprises de compétences. A terme et d'ici 2024, la commune aura près de 300 agents. La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et les revalorisations successives du SMIC sont estimées à plus de 300 000 € pour la commune.

## Les avantages sociaux accordés aux agents

LA commune a décidé de mettre en place un plan de soutien au pouvoir d'achat des agents municipaux. Celui-ci s'articule autour de trois mesures concrètes en 2023 :

- la revalorisation de 15% des tickets restaurants avec une hausse de valeur faciale paritaire (ville/agents) de 1 € par ticket, soit 10€ de gain par mois.
- La revalorisation de 40% de la participation prévoyance avec une mise en adéquation avec le cadre légal opposable en 2026 avec 3 ans d'avance, soit 2€ de plus par mois.
- La création d'une participation mutuelle à hauteur de 10€ par mois avec une bonification de 2€ par enfant.

Des négociations se tiendront avec les partenaires sociaux dans le cadre d'une trajectoire d'ici à 2026 pour atteindre 9€ pour chaque ticket restaurant, 10€ pour la prévoyance et plus de 15€ pour la mutuelle.

#### 4. LES CHARGES D'INTERETS DE LA DETTE (COMPTE 66)

La commune a procédé à la renégociation d'un emprunt toxique en janvier 2022. Fruit d'un important travail de dialogue et de conviction sur le dernier trimestre 2021, la renégociation n'a pu être possible que par la réalisation de toutes les mesures prises par ailleurs, le redressement des finances dès la fin 2021, les efforts considérables de transparence budgétaire et la signature d'un contrat d'engagement partenarial fin 2021.

- **La renégociation a permis d'obtenir un taux fixe à 1,17% en remplacement de taux variables indexés sur l'eurobor et l'inflation qui auraient dépassé les 10% en 2023.**
- **La commune réalise ainsi une économie très importante de plusieurs dizaines de milliers d'euros sur son budget de fonctionnement dès 2023.**



#### 5. SYNTHESE FINANCIERE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont en évolution entre 2020 et 2023. Cela s'explique principalement par la reprise de compétence sur l'enfance, la création de nouveaux services (France services, Guichet Famille, Vie associative, Carte d'identité) mais aussi par la reprise de la fiscalité locale en directe qui implique le versement d'une dotation au syndicat Val de Banquière en lieu et place de la contribution fiscalisée. Malgré cela, les charges à caractère général restent stables dans un contexte de forte inflation et de nouveaux services. Cela s'explique par des efforts importants et soutenus en matière de rationalisation des dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
En milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022 (CA provisoire)	2023 (CA estimé)
Charges à caractère général	1 980 481 €	2 165 116 €	2 150 000 €	2 150 000 €
Charges de personnel et frais assimilés	6 620 180 €	6 631 726 €	8 440 000 €	8 700 000 €
Atténuations de produits	83 888 €	295 057 €	253 520 €	260 000 €
Autres charges de gestion courante	1 123 388 €	1 084 582 €	2 560 000 €	2 100 000 €
Charges d'intérêts	618 397 €	564 350 €	520 000 €	450 000 €
Charges exceptionnelles	13 200 €	14 847 €	15 000 €	15 000 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (A)</b>	<b>10 439 534 €</b>	<b>10 755 678 €</b>	<b>13 938 520 €</b>	<b>13 675 000 €</b>

## 2. Evolution des recettes de fonctionnement

### 1. LE GEL DES TARIFICATIONS DE SERVICES PUBLICS

Afin de préserver le pouvoir d'achat des familles trinitaires, la commune a prévu de conserver inchangés tous ses tarifs de services publics municipaux en 2023. C'est l'une mesure essentielle du plan de soutien au pouvoir d'achat adopté par le conseil municipal en décembre 2022.

23

### 2. UNE BAISSSE DE 10% DES IMPOTS FONCIERS

La ville a repris 95% de la contribution fiscalisée du syndicat Val de Banquière en 2022. A compter de 2023, la contribution fiscalisée du SIVOM Val de Banquière disparaîtra totalement. Cette reprise a permis non seulement d'éviter une nouvelle hausse automatique des taux en 2022 en raison de la non compensation mais aussi une première baisse d'impôt de 3% dès 2022.

En 2022, la ville de La Trinité qui avait introduit un recours au conseil constitutionnel a gagné la question prioritaire de constitutionnalité devant les sages et obliger le gouvernement de la République à corriger la loi sur la taxe d'habitation. Cette victoire trinitaire a permis à toutes les communes du syndicat Val de Banquière mais aussi à plus de 2000 communes de France d'obtenir une compensation d'un montant estimé à plus de 100 millions d'euros. La commune de La trinité a donc obtenu 1 million d'euros de compensation supplémentaire chaque année.

La décision a été prise de baisser les impôts fonciers en 2023 de 10%, soit une deuxième baisse après celle de 2022 de 3%. Cette seconde baisse sera en partie atténuée par la hausse des bases qui s'applique à toutes les communes de France et qui a été décidée par l'Etat en raison de la très forte inflation.

- Victoire au conseil constitutionnel le 17 mars 2022
- Près d'1 million d'euros chaque année de compensation obtenue par la commune
- 10% de baisse de la taxe sur le foncier bâti en 2023 après une première baisse de 3% en 2022.

### 3. SYNTHÈSE FINANCIÈRE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont en forte hausse entre 2020 et 2023. Cela s'explique par une dynamique de recherche de financements externe soutenue, la reprise de la contribution fiscalisée du syndicat Val de Banquière, la hausse des recettes issues des taxes et des services.

Le contrôle des dépenses, y compris dans le cadre de la reprise de compétences, conjugué à la hausse plus dynamique des recettes de gestion permet de à la commune de décroiser « l'effet ciseaux » dont elle était victime depuis plusieurs années.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
En milliers d'euros (K€)	2020	2021	2022 (provisoire)	2023 (estimé)
Produits des services et du domaine	541 218 €	777 957 €	630 000 €	660 000 €
Impôts locaux	8 099 792 €	9 717 036 €	10 150 000 €	9 750 000 €
Autres impôts et taxes	0 €	0 €	0 €	0 €
Attribution de compensation	0 €	0 €	2 900 000 €	2 900 000 €
FPIC	30 647 €	9 313 €	32 000 €	30 000 €
Dotations globales de fonctionnement	1 276 474 €	1 170 036 €	2 420 000 €	1 090 000 €
Dotations, subventions et participations (compte 74 hors DGF)	263 474 €	452 665 €	246 447 €	470 000 €
Autres produits de gestion courante	369 138 €	373 566 €	565 935 €	750 000 €
Produits exceptionnels	72 967 €	1 264 218 €	32 000 €	32 000 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (B)</b>	<b>10 653 710 €</b>	<b>13 764 791 €</b>	<b>16 976 382 €</b>	<b>15 682 000 €</b>

24

<b>Capacité d'autofinancement brute (1)</b>	<b>214 176 €</b>	<b>3 009 113 €</b>	<b>3 037 862 €</b>	<b>2 007 000 €</b>
<b>Taux d'épargne brute</b>	<b>2,01%</b>	<b>21,86%</b>	<b>17,89%</b>	<b>12,80%</b>

En clair, ses dépenses progressaient plus vite que ses recettes et les deux courbes tendaient à se croiser au regard de la gestion passée. Désormais, la dynamique des recettes est plus importante que celle des dépenses, malgré l'inflation et les revalorisations salariales, et il s'agit de maintenir ce cap sain et durable pour la commune.

### 3. LE BUDGET ANNEXE CIMETIERE GESTION DES CAVEAUX

Le budget annexe cimetière 2023 s'élèvera en fonctionnement à 170 000 €, avec une charge RH de 0,5 ETP et des frais relatifs à l'entretien des caveaux et à l'autofinancement. Ce budget est équilibré avec la vente des caveaux. Le budget d'investissement s'élève à 110 000 € et concerne l'acquisition des caveaux à la commune.

## 4. Les reprises de compétence éducatives par la commune au 1<sup>er</sup> septembre 2023

### 1. CONSOLIDER LA POLITIQUE EDUCATIVE COMMUNALE

La commune de La Trinité et le syndicat Val de Banquière travaillent, en 2022, en étroite collaboration sur de multiples compétences : la petite enfance, la jeunesse, le sport, le social, la formation.

L'évolution de la situation communale et syndicale ont amené la commune de La Trinité à reprendre en gestion directe l'enfance au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La volonté communale de porter une politique publique éducative intégrée à l'échelle communale a motivé cette orientation.

Le travail réalisé en collaboration entre le syndicat et la commune, durant l'année 2021, a permis d'organiser sereinement cette première reprise de compétence. Celle-ci s'est bien déroulée dans le respect de la neutralité budgétaire et comptable, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour la ville et le syndicat.

- La commune a réussi à absorber cette nouvelle compétence sans augmenter en valeur absolue ses charges à caractère général, tout en bénéficiant de recettes supplémentaires, ce qui a favorisé ses excédents budgétaires.
- La commune s'est vue rétrocédée 389 699 € de patrimoine, composée des locaux situés sur la place de la république et d'une soule de 228 000 €.

A l'appui de cette reprise réussie, la commune de La Trinité souhaite désormais aller plus loin dans cette démarche. Afin d'assurer une parfaite visibilité pour le syndicat comme pour la commune, il est proposé de reprendre en compétence d'un commun accord avec le syndicat Val de Banquière l'ensemble des compétences jusque-là intercommunales au 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Cette démarche est vertueuse car elle offre la possibilité d'adapter les organisations réciproques, de donner de la clarté à chaque partie prenante, et de s'en tenir à un programme préétabli partagé sur lequel chaque partie s'engage, avec toutes les communes du syndicat et tous les agents concernés.

### 2. PORTRAIT SYNTHETIQUE DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE SUR LA TRINITE

La commune souhaite reprendre en gestion directe cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 afin de déployer l'entièreté du projet éducatif communal souhaité de 0 à 18 ans. La compétence Petite Enfance est composée de 4 sous-compétences dont les estimations prévisionnelles se présentent de la façon suivante :

- Le multi-accueil (24 agents)
- La halte-garderie devant être transformée en multi-accueil (5 agents)
- Le Lieu d'Accueil Enfant Parents (LAEP) (0,2 agent)
- Le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) (1 agent)

A ces 4 sous-compétences, s'ajoutent :

- une quote-part du service coordination (2,5 agents) et
- une quote-part du service fonctionnel (1,5 agents).

De façon estimative, le transfert de la petite enfance représente donc 34,2 agents. Cet état des effectifs reste à affiner au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

Pour les enfants inscrits dans les crèches des communes dont ils ne sont pas résidents, il est proposé, dans l'intérêt des familles, de maintenir les enfants déjà inscrits jusqu'en fin de cycles, en incluant les fratries, et de procéder à des refacturations entre villes comme aujourd'hui. Cela ne changerait donc strictement rien pour les usagers. A l'avenir, il est proposé de mettre en place un système de dérogation, à l'identique de ce qui existe pour les écoles, impliquant un accord préalable de la municipalité d'accueil et de la municipalité de départ si le syndicat le souhaite.

Pour les inscriptions et la période de transition, il est proposé de maintenir le format actuel d'inscription jusqu'au 31 aout 2023 afin de faciliter la meilleure compréhension des usagers. La commune basculera ensuite les inscriptions sur son guichet Famille.

26

### 3. PORTRAIT SYNTHETIQUE DE LA COMPETENCE JEUNESSE A LA TRINITE

La compétence Jeunesse est composée d'une maison des Jeunes et du Bureau Information Jeunesse. L'incidence en termes de coordination et fonctionnelle est relative. La commune souhaite reprendre en gestion directe cette compétence afin de parfaire sa politique éducative de 0 à 18 ans. Il est proposé au syndicat de maintenir une convention afin de conserver le caractère intercommunal du bureau information jeunesse si le syndicat le souhaite.

Sur les séjours, il est proposé de maintenir le fonctionnement séjours mutualisés jusqu'au 31 aout 2023.

Un agent seulement est concerné par le transfert de compétence sur la Jeunesse. La commune anticipe donc cette reprise dès le premier trimestre 2023 par la constitution progressive d'une équipe Jeunesse.

### 4. PORTRAIT DE LA COMPETENCE SPORTS

La compétence Sports est partagée en trois entités :

- service sports de La Trinité
- service sports de Saint André
- service sports santé

La commune souhaite reprendre en gestion directe cette compétence afin de consolider sa politique éducative communale. Un travail sur une solution de bassin de nage améliorant la capacité d'apprentissage des enfants et des jeunes trinitaires est d'ores et déjà à l'étude mais la commune continue de travailler à une solution commune avec le syndicat. 13 ETP sont concernés par ce transfert et tous les éducateurs sportifs ont vocation à rejoindre la commune. Ce travail reste à consolider au premier trimestre 2023. Un secteur Sport Santé (Personnes âgées, petite enfance, handicap) sera structuré au sein de la commune.

## 5. PORTRAIT SYNTHETIQUE DE LA COMPETENCE SOCIAL

Il est convenu avec le syndicat que les suivis des ménages pris en charge par le syndicat resteront actifs dans l'intérêt des ménages et sera refacturé à la commune jusqu'à extinction des prises en charge. Le syndicat ne prendra plus d'autres suivis. Le centre communal d'action social structure une offre de portage de repas et consolide son offre d'accompagnement des personnes âgées afin de prendre le relais à terme et dans le respect des contrats existants.

## 6. ELEMENTS PATRIMONIAUX

Du point de vue patrimonial, il est proposé d'utiliser la même règle de répartition que celle utilisée lors du transfert de l'enfance et qui avait recueilli l'avis favorable de chaque administration.

Concrètement, la commune récupèrera un peu plus d'1 100 000 € de patrimoine en 2023, en complément du patrimoine déjà récupéré en 2022, ce qui implique le retour en pleine propriété de plusieurs bâtiments comme la galipette, le Bij, le vert passage ou d'autres bâtiments qu'il reste à préciser dans l'enveloppe définie.

## 7. CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

La commune prépare d'un commun accord avec le syndicat Val de Banquière une décision modificative budgétaire dédiée à cette reprise de compétence et qui sera présentée en juin 2023.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE



# TROISIEME PARTIE : UN DESENDETTEMENT MASSIF CONJUGUE AU RETABLISSEMENT D'UNE EPARGNE NETTE POSITIVE POUR ENVISAGER L'AVENIR

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE



# 1. Structure de la dette et désendettement

## 1. UN DESENETTEMENT HISTORIQUE QUI EXPLIQUE LA SANTE FINANCIERE DE LA TRINITE

La commune a entamé une démarche de remboursement massif de sa dette. Celle-ci s'est caractérisée par trois exercices budgétaires d'une rigueur totale puisque la commune n'a contracté aucun emprunt en 2020 et 2021 et seulement 600 000 € d'emprunt en 2022.

Dans le même temps, la commune a remboursé 6 627 000 € entre 2020 et 2022.

Cet effort sans précédent en trois ans, fondé sur une grande rigueur budgétaire, une augmentation des recettes et une baisse tendancielle des dépenses permet à la commune de réduire d'un tiers son endettement, soit 6 millions d'euros pour une dette de plus de 18 millions en 2020.

Le niveau de la dette communale est à son point le plus bas depuis 2001.

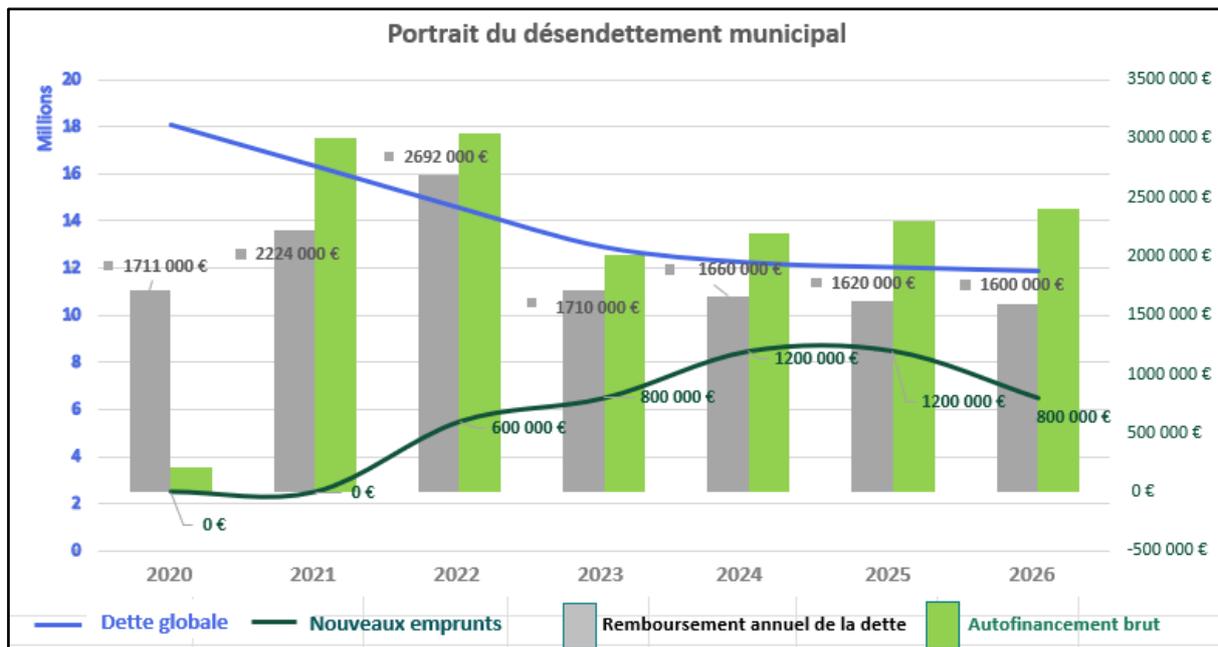
<b>Dette communale</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Dette classique 1er janvier de l'année	16 466 517 €	15 038 517 €	13 585 517 €	12 885 517 €	12 325 517 €	12 075 517 €	11 745 517 €
Dette de ligne de trésorerie non couverte au 1er janvier	1 600 000 €	1 280 000 €	960 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total Dette à rembourser</b>	<b>18 066 517 €</b>	<b>16 318 517 €</b>	<b>14 545 517 €</b>	<b>12 885 517 €</b>	<b>12 325 517 €</b>	<b>12 075 517 €</b>	<b>11 745 517 €</b>
Remboursement d'emprunt municipal	1 428 000 €	1 453 000 €	1 300 000 €	1 360 000 €	1 450 000 €	1 530 000 €	1 600 000 €
Remboursement d'emprunt de l'année	283 000 €	291 000 €	272 000 €	272 000 €	272 000 €	272 000 €	272 000 €
Remboursement de ligne de trésorerie de l'année	0 €	480 000 €	1 120 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total remboursement</b>	<b>1 711 000 €</b>	<b>2 224 000 €</b>	<b>2 692 000 €</b>	<b>1 632 000 €</b>	<b>1 722 000 €</b>	<b>1 802 000 €</b>	<b>1 872 000 €</b>
Nouvel emprunt de l'année	0 €	0 €	600 000 €	800 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	800 000 €
<b>Au 31 décembre de l'année</b>	<b>15 038 517 €</b>	<b>13 585 517 €</b>	<b>12 885 517 €</b>	<b>12 325 517 €</b>	<b>12 075 517 €</b>	<b>11 745 517 €</b>	<b>10 945 517 €</b>

D'un point de vue de sa prospective financière, la commune souhaite tendre vers une dette en dessous de 12 millions d'euros d'ici à 2026 et poursuivre sa démarche de désendettement progressif. L'enjeu est de mettre en œuvre son plan pluriannuel d'investissement tout en poursuivant ce désendettement. Pour se faire, il s'agit de planifier, année après année, un recours à l'emprunt inférieur au remboursement effectif du capital de la dette. A horizon 2026, celle-ci devrait donc se stabiliser entre 11,5 et 12,5 millions d'euros, en diminution de près de 50% par rapport à 2020

## 2. UNE APPROCHE PLURIANNUELLE ET PLANIFIEE DU DESENDETTEMENT QUI EXPLIQUE LA SORTIE DU RESEAU D'ALERTE

Le graphique ci-dessous montre bien que la ligne verte (les nouveaux emprunts) sera systématiquement et continuellement sous les barres grises (le remboursement des annuités de la dette). Par conséquent, la ville se désendettera chaque année (ligne bleue) afin de passer sous la barre des 12 millions d'euros en 2026 alors même qu'elle était proche de 20 000 000 € en 2020 (dette réelle + ligne de trésorerie structurelle). Par ailleurs, ce graphique montre bien aussi que l'autofinancement brut (barre verte) est systématiquement supérieur au remboursement annuel de la dette (barre grise), ce qui signifie que la ville dégage de l'autofinancement pour investir dans son patrimoine sans s'endetter.

32



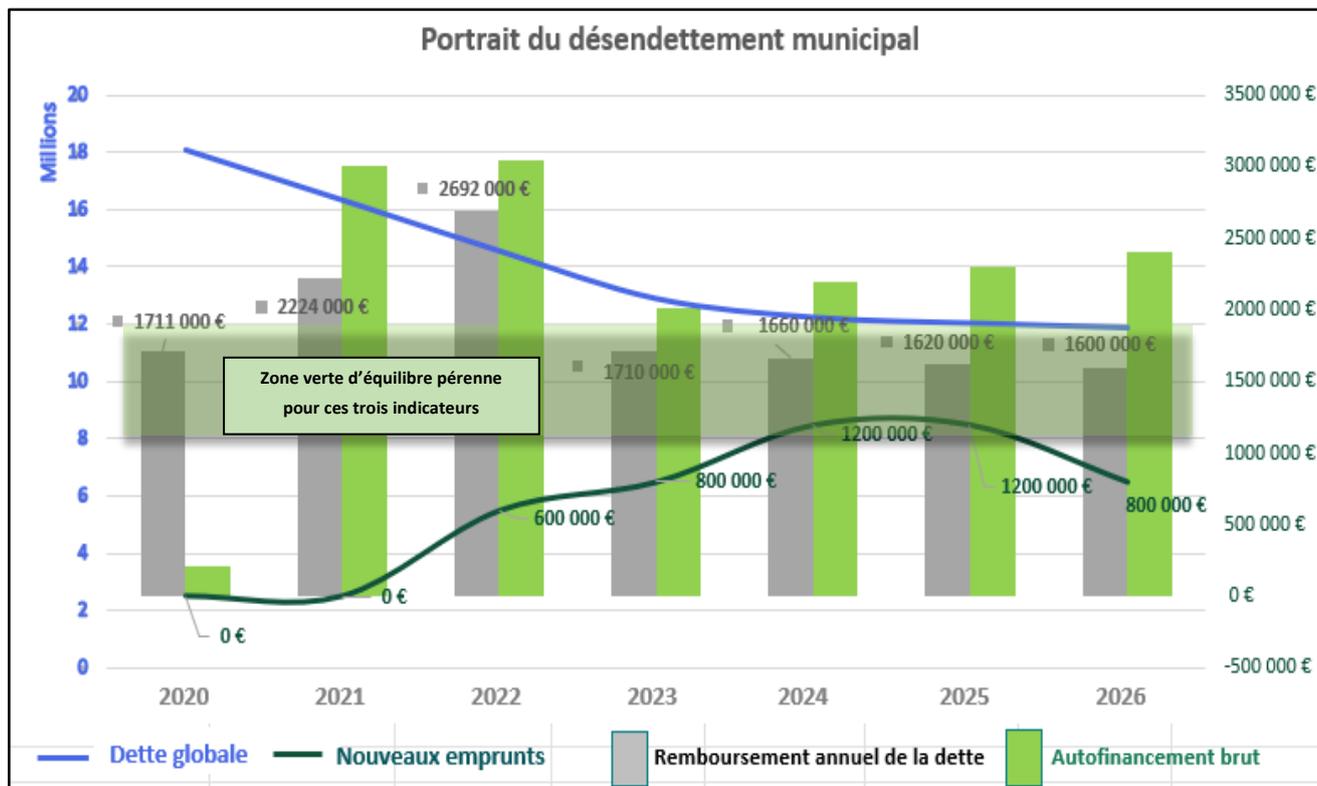
- **Au global, entre 2020 et 2026, la commune de La Trinité entend rembourser 13 655 000 € en ne recontractant pour ses nouveaux projets 4,6 millions d'euros, ce qui implique un désendettement net de 9 millions d'euros en 6 ans.**
- **Tant que la ligne verte reste en dessous des barres grises, la ville devient plus riche en patrimoine puisqu'elle s'endette moins qu'elle ne rembourse pour ses investissements**

Cet élément de réalisation entre 2020 et 2022 a été déterminant pour sortir la commune du réseau d'alerte. Le remboursement intégral de la ligne de trésorerie, qui s'est fait progressivement en 2020, 2021 et qui a été finalisé en 2022 est un marqueur déterminant de la sincérité budgétaire du budget communal.

- **Tant que l'autofinancement brut (barre verte) est supérieur au remboursement annuel de la dette (barre grise), la ville est capable d'honorer ses dettes annuelles et s'enrichit.**

Le rétablissement d'un autofinancement brut supérieur au remboursement annuel de la dette n'avait jamais été réalisé entre 2014 et 2020, comme en témoigne l'exercice 2020 qui est représentatif de la situation antérieure.

- A partir de 2023, la commune entre dans la zone verte qui correspond à l'équilibre de bonne gestion. Le fait que ces quatre indicateurs soient dans cette zone explique grandement la sortie du réseau d'alerte des finances publiques fin 2022.
- L'indicateur d'autofinancement brut doit quoi qu'il arrive être supérieur au remboursement annuel de la dette. Si la commune dispose d'un autofinancement brut conséquent, elle pourra d'autant plus investir dans son patrimoine et ses équipements publics une fois l'emprunt remboursé.



Afin de poursuivre la gouvernance rigoureuse mise en œuvre en 2020, l'enjeu dans les années à venir est de conserver les trois indicateurs (dette globale, nouveaux emprunts, remboursement annuel de la dette) dans cette zone verte, étant entendu qu'ils pourront osciller librement et de façon sécurisée dans l'intervalle marqué par cette zone du moment qu'ils restent dans zone. L'indicateur relatif à l'autofinancement brut est intéressant à comparer avec le remboursement annuel de la dette.

**Permettre la libre fluctuation des courbes à l'intérieur de la zone verte d'équilibre**

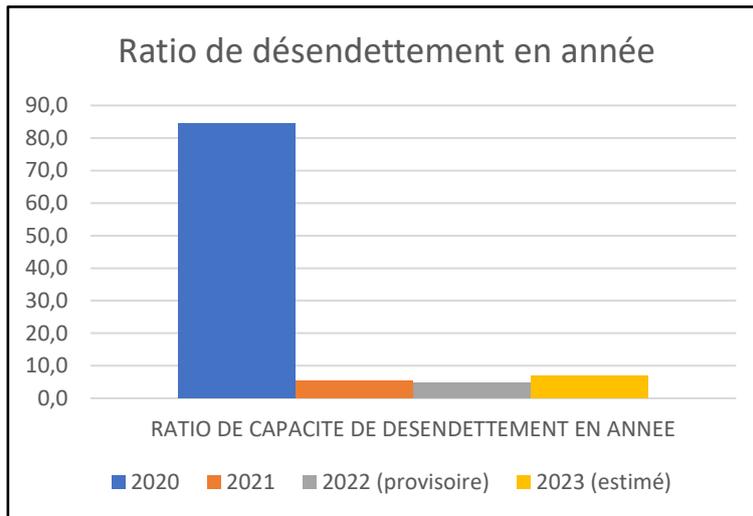
Afin de maintenir la bonne santé financière de la commune et consolider des investissements raisonnables et sécurisés, les différentes courbes de l'endettement global, du remboursement annuel de la dette, des nouveaux emprunts et de l'autofinancement, doivent serpenter à l'intérieur du tunnel vert représenté.

Tant que ces ratios restent dans ce tunnel vert, ils sont libres de serpenter librement.

L'intérêt de cette planification pluriannuelle des emprunts permet aussi de lisser sur le long terme un endettement raisonnable et régulier et de soustraire à la variabilité des taux. De façon lissée, les taux sur 10 ans peuvent ainsi se fondre dans l'ensemble des emprunts réalisés.

Le remboursement annuel de la dette reviendra dans la zone verte à horizon 2027, celui-ci étant lié par des engagements à long terme pris par la commune en 2012 et 2015 et sur lesquels il est strictement impossible d'agir, les termes de renégociation possibles négociés à l'époque étant défavorables à la commune au regard des pénalités qui seraient appliquées.

Le ratio de désendettement de la commune se situe en dessous de 10 ans désormais, ce qui est considéré comme un ratio tout à fait satisfaisant. Celui-ci est amené à osciller entre 8 et 12 ans selon les années, l'essentiel étant qu'il reste dans cet intervalle, car c'est un gage de confiance pour les partenaires financiers et un indicateur de bonne gestion pour la commune.



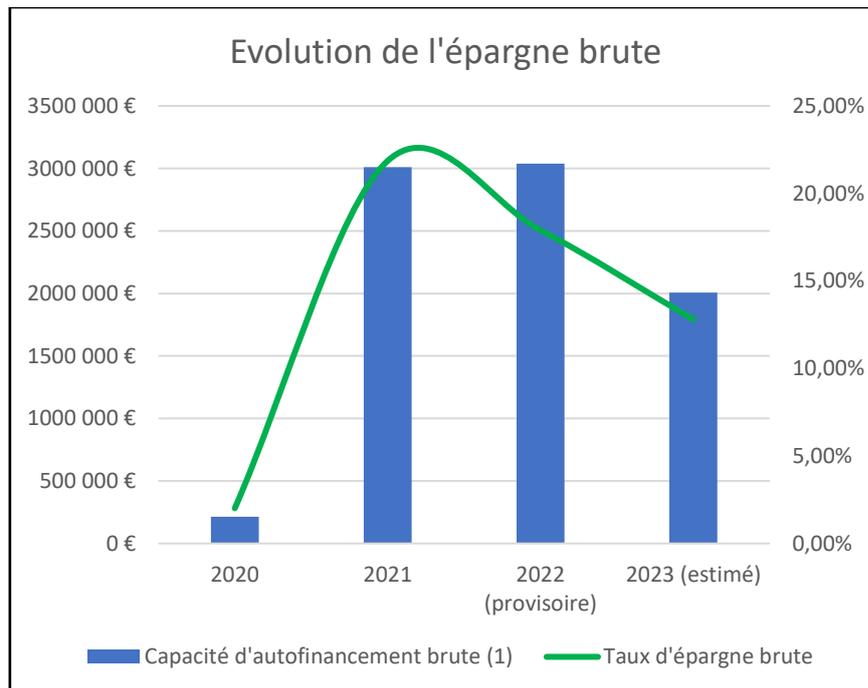
## 2. Evolution de l'épargne – Financement des investissements

### 1. EPARGNE DE GESTION ET EPARGNE BRUTE

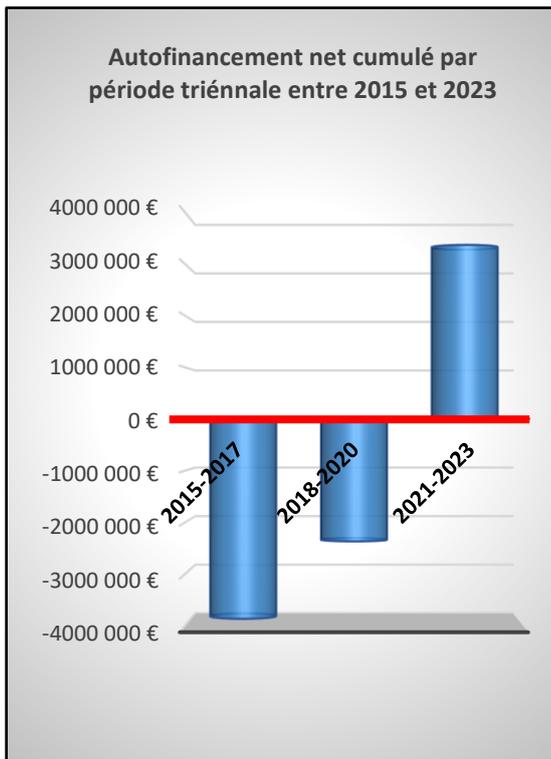
L'épargne brute doit se stabiliser en 2023 à près de 2 millions d'euros, un très bon niveau qui donne de belles perspectives à consolider pour la collectivité d'ici à 2026 afin de concrétiser les projets engagés. Alors que la collectivité ne disposait d'aucune marge en 2020, les années 2021 et 2022 ont été marquées par une épargne qui s'est peu à peu reconstituée et amplifiée par des recettes annuelles supplémentaires. L'année 2023 reflète la concrétisation du travail réalisé depuis 2020 avec une épargne brute essentiellement constituée de l'épargne de gestion.

35

Le taux d'épargne brute, représentant le montant de l'épargne réalisée par la commune par rapport à ses dépenses réelles de fonctionnement témoigne d'une bonne gouvernance et d'une bonne gestion lorsqu'elle s'établit au-delà de 10%, et en tout état de cause, à un montant supérieur au remboursement de la dette. En 2020, elle était de 2% et 10 fois inférieure au remboursement de la dette. En 2023, elle représentera plus de 10% et sera supérieur au remboursement de la dette.



## 2. EPARGNE NETTE ET AUTOFINANCEMENT



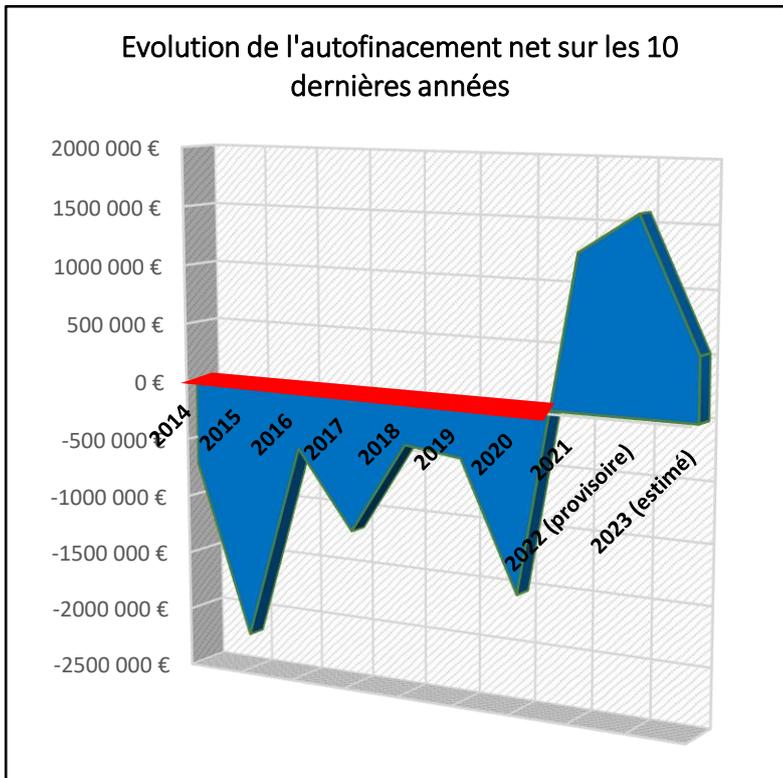
L'épargne nette permet de mettre en perspective la réalité de ce que la commune dégage comme excédent de fonctionnement pour ses propres investissements une fois la dette remboursée. Ce ratio est déterminant pour apprécier la santé financière communale car il objective la réalité d'une commune qui s'appauvrit, ou qui s'enrichit. Lorsque l'autofinancement net est négatif, cela signifie que la commune s'appauvrit. Lorsque l'autofinancement net est positif, cela signifie que la commune s'enrichit.

- **Selon le rapport de la chambre régionale des comptes 2012-2019 et CA 2019 et 2020, la commune a perdu 6 252 732€ entre les exercices 2015 & 2020. Cela signifie que La Trinité s'est appauvrie de plus d'un million d'euros chaque année.**
- **En comparaison, la commune s'est enrichie de 3 380 095€ entre 2021 et 2023, soit plus d'un million d'euros chaque année.**

C'est la première fois depuis 10 ans que la commune dégage des excédents de fonctionnement hors vente de patrimoine ou recettes exceptionnelles. C'est le signe d'un redressement financier accompli.

Le graphique ci-contre montre parfaitement la rupture budgétaire opérée en 2021. Alors que la commune s'était systématiquement appauvrie entre 2014 et 2020, elle connaîtra en 2023 son troisième exercice budgétaire positif consécutif.

### 3. FONDS DE ROULEMENT EN VALEUR ET EN JOURS DE DEPENSES



Le fonds de roulement au 31 décembre exprime la réalité des liquidités dont dispose la commune si elle devait honorer toutes ses dépenses et si toutes ses recettes étaient honorées. En 2020, la commune était en situation de grande fragilité car son fonds de roulement ne lui permettait pas de couvrir les dépenses mensuelles des salaires versés aux agents. D'ailleurs, son fonds de roulement en jour était négatif et correspondait à -38 jours, ce qui n'est pas possible théoriquement.

Cette situation s'explique par une trésorerie très faible, une ligne de trésorerie très élevée à 1,6 millions d'euros et en l'absence de recettes à percevoir pour combler cette ligne de trésorerie.

Le fonds de roulement s'est rétabli en 2021 et s'est stabilisé par la suite. En 2021, la situation restait relativement fragile car le fonds de roulement permettait tout juste de couvrir les dépenses mensuelles. A partir de 2022, le fonds de roulement communal permet de couvrir plus de deux mois de dépenses courantes (salaires et autres dépenses) et représente une couverture très satisfaisante à plus de 70 jours.

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Publié le

ID : 006-210601498-20230216-POINT1\_ROB-DE



## QUATRIEME PARTIE : BATIR LA TRINITE DE DEMAIN AVEC SERENITE ET PLANIFICATION

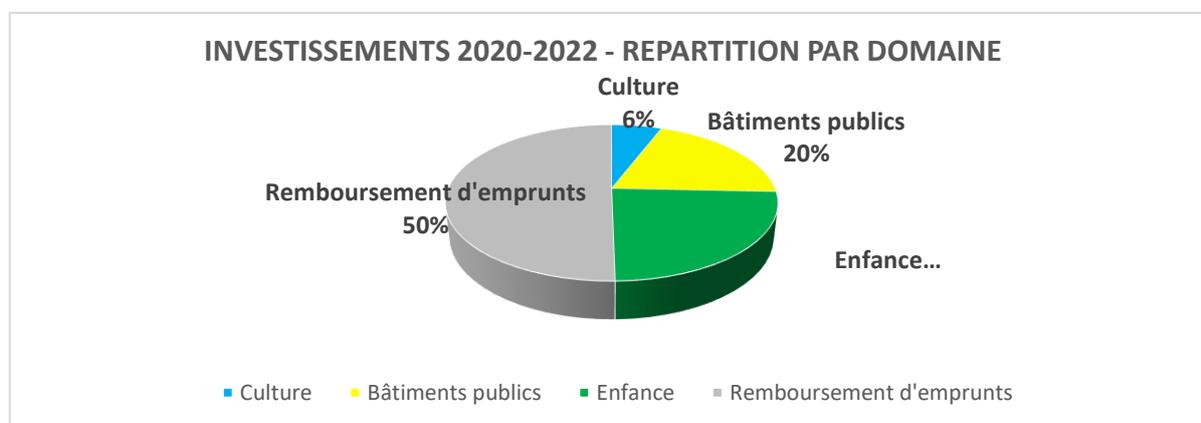
# 1. Une programmation pluriannuelle d'investissement ambitieuse et bien préparée

## 1. UN DESENDETTEMENT MASSIF POUR ASSAINIR LA SITUATION

Sur les années 2020 à 2022, il est très intéressant de comprendre que la commune a consacré la moitié de ses ressources d'investissement au remboursement de la dette et de la ligne de trésorerie structurelle. Cet effort sans précédent a permis à la commune de rétablir un équilibre budgétaire nécessaire à la pérennité des finances communales et de regagner la confiance perdue des partenaires institutionnels et de financiers.



Conformément à la volonté municipale affichée, la commune a principalement investi dans le secteur de l'Enfance et notamment dans les écoles et les bâtiments scolaires.



## 2. INVESTIR 31 MILLIONS D'EUROS AFIN DE MODERNISER ET AMELIORER LES SERVICES PUBLICS

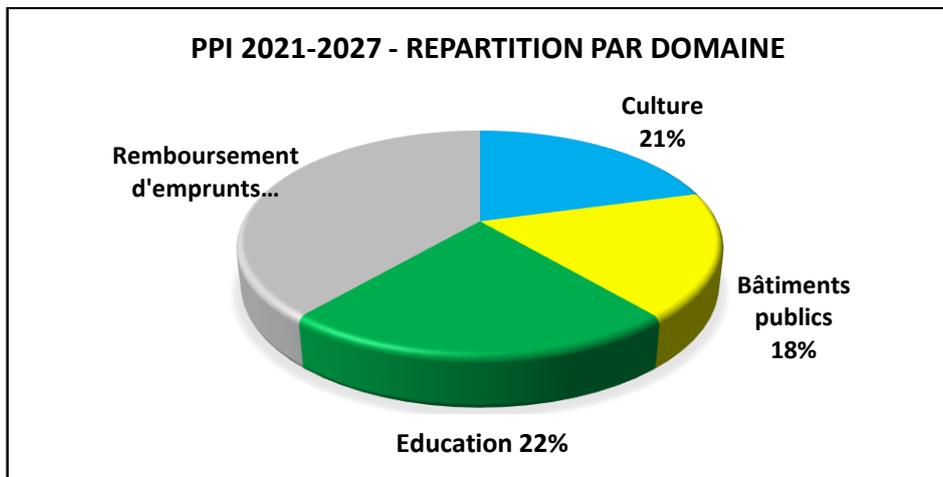
Entre 2020 et 2026, la commune de La Trinité entend porter une programmation pluriannuelle des investissements d'un montant de plus de 31 millions d'euros.

Plan pluriannuel d'investissement de la commune de La Trinité 2021-2026								
Projet (en millions d'euros)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Investissements récurrents	390 000 €	720 000 €	1 550 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	1 600 000 €	9 060 000 €
Démolition des gerles		40 000 €	676 000 €					716 000 €
AP Centre culturel				860 000 €	2 150 000 €	1 900 400 €	278 000 €	5 188 400 €
Eau vive - rénovation thermique		30 000 €	20 000 €	500 000 €				550 000 €
AP Police		60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	360 000 €
Remboursement emprunts	1 712 000 €	1 744 000 €	1 572 000 €	1 632 000 €	1 722 000 €	1 802 000 €	1 872 000 €	12 056 000 €
AP Ecoles	110 000 €	175 000 €	385 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	1 470 000 €
Ecoles - Rénovation thermique			50 000 €	200 000 €				250 000 €
Gendarmerie - Rénovation thermique		20 000 €	80 000 €	150 000 €				250 000 €
Bâtiment crèches et intergénérationnel (Tagnati)				50 000 €	700 000 €			750 000 €
Centre technique municipal						50 000 €	450 000 €	500 000 €
<b>Total</b>	<b>2 212 000 €</b>	<b>2 789 000 €</b>	<b>4 393 000 €</b>	<b>5 252 000 €</b>	<b>6 432 000 €</b>	<b>5 612 400 €</b>	<b>4 460 000 €</b>	<b>31 150 400 €</b>

Cette programmation pluriannuelle, axée sur les écoles, la rénovation thermique des équipements communaux, la culture, et les bâtiments publics doit permettre à la commune de moderniser ses équipements, de rénover sur le plan énergétique, et de doter la ville d'un centre culturelle et de festivités.

Les investissements prévus ici permettent de couvrir tous les besoins communaux sur les principales compétences. Il est notable que les 6 ans de 2020 à 2026, la commune investit de façon équilibrée entre la culture, les bâtiments publics et l'Education, et consacre plus d'un tiers de son budget (39%) d'investissement à rembourser les dettes du passé.

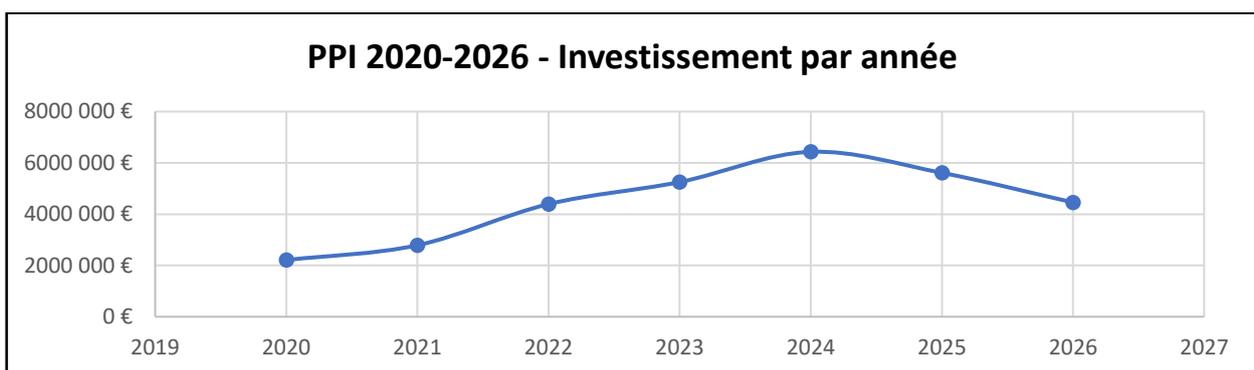
C'est cet effort considérable qui a permis à La Trinité de sortir du réseau d'alerte des finances publiques et qui a vu son redressement financier qualifié de « spectaculaire » par le directeur départemental des finances publiques.



### 3. INSTAURER UN CYCLE D'INVESTISSEMENT VERTUEUX ET SOUTENABLE POUR LA COMMUNE

Il s'agit de faire dans l'ordre et de façon planifiée afin de sécuriser durablement la ville et pérenniser l'avenir. Dans ce cadre, les années 2020 à 2022 ont permis de soulager la dette communale de façon considérable. D'un niveau de dette désastreux à près de 1800 € par habitant, l'endettement communal a chuté début 2023 à 1288 € par habitant.

Désormais, il s'agit de planifier les investissements en les faisant correspondre petit à petit au besoin financier soutenable pour la commune. Concrètement, l'enjeu est d'éviter les montagnes russes connues lors de la dernière décennie et de lisser les investissements en les planifiant d'une façon budgétaire cohérente.



## 2. Le financement des investissements et la seconde phase PPI

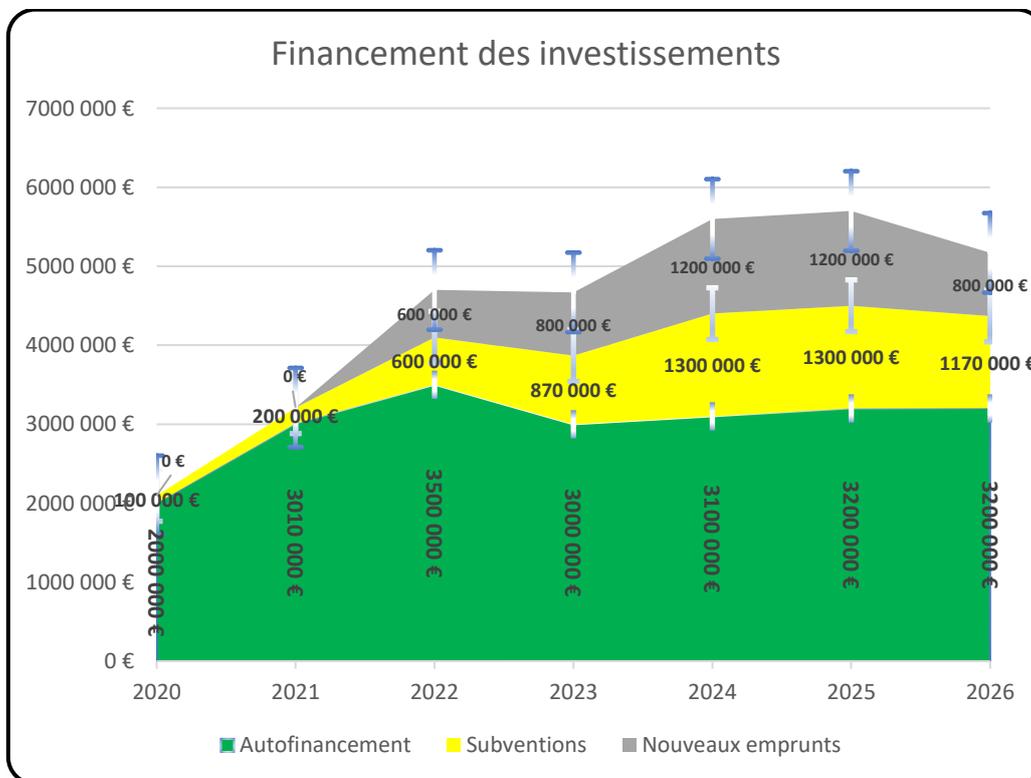
### 1. UN FINANCEMENT SOLIDE ET DIVERSIFIÉ

Le plan pluriannuel d'investissement s'articule sur la nécessité d'ajuster la réalisation des investissements en fonction des subventions obtenues ou possibles à obtenir. La situation de la commune et son passé récent exigent d'avoir une visibilité en la matière. Ainsi, les différents investissements réalisés depuis 3 ans ont systématiquement fait l'objet de demandes de subvention et n'ont été démarrés qu'avec l'assurance d'obtenir des financements.

Un agent directement rattaché à la direction générale des services est spécifiquement en charge de la recherche, de la concrétisation des demandes et de la liquidation et suivi des financements obtenus.

La commune dispose d'un cap avec ce plan pluriannuel d'investissement qu'il s'agit désormais de réaliser. Les demandes de subvention étant fondées sur un rythme annuel, il n'est pas possible de les solliciter trop en amont de chaque projet. Ceci étant, les relations entre la commune et les financeurs permettent d'avoir une visibilité sur le champ des possibles et l'expertise que la ville commence à avoir en ingénierie de financement sont des atouts pour les projets à venir. Les ressources relatives au remboursement de la TVA sont incluses dans l'autofinancement.

Le maintien d'une forte capacité d'autofinancement est une condition du maintien d'une capacité d'emprunt et d'une crédibilité sur les subventions (l'autofinancement identifié dans le graphique ci-dessous intègre les ressources relatives au FCTVA).



## 2. UNE SECONDE PHASE PPI 2024/2028 A VENIR

Le PPI est un instrument de pilotage adaptable qu'il convient de consolider chaque année et adapter au fil des 3 prochains exercices budgétaires. L'enjeu est de construire un plan sur 5 ans qui puisse se réaliser progressivement et qui soit financé sereinement. A ce titre, un travail sera mené dès 2023 pour envisager l'avenir sur les salles La Plana et Cité du soleil notamment dans le cadre d'une programmation budgétaire quinquennale.

Un plan pluriannuel d'investissement est un outil adaptable qui nécessite potentiellement d'être révisé chaque année selon l'avancée des projets et la projection budgétaire. Il s'agit donc bien d'établir une feuille de route qui puisse permettre à la commune de s'envisager sur le moyen terme.

Les engagements budgétaires, hors autorisation de programme, restent inscrit sur une temporalité annuelle.